



Prix IRCCADE de Recherche en Psychopathologie 2019

L'IRCCADE organise tous les deux ans un concours au Prix de Recherche en Psychopathologie.

Définition :

Le « Prix IRCCADE » récompense un travail original de recherche en psychopathologie sous toutes ses formes : clinique, neuropsychologique, neurophysiologique, phénoménologique, thérapeutique, épidémiologique ou biologique. Le Prix ne récompense pas spécifiquement des travaux de psychothérapie comportementale et cognitive. Les critères d'attribution du Prix sont l'originalité des travaux, leur qualité scientifique et leur importance pour le développement de psychothérapie comportementale et cognitive.

Les thèses et mémoires ne doivent pas avoir été soutenus avant le 1^{er} octobre 2017. Les recherches ne doivent pas avoir été publiés avant le 1^{er} octobre 2018. Les travaux déjà primés ailleurs peuvent être soumis.

Conditions de candidature :

Tous les professionnels de santé mentale peuvent concourir en particulier les médecins (psychiatres ou non), les psychologues, les infirmiers, les psychomotriciens, les orthophonistes, les éducateurs spécialisés et les chercheurs. Ils peuvent être étudiants ou en exercice professionnel.

La recherche doit avoir eu lieu en France et/ou le lieu d'exercice du postulant doit être en France.

Il n'est pas nécessaire d'être membre d'IRCCADE pour postuler au Prix. Les membres du Jury et du Conseil d'Administration ne peuvent pas postuler.

Montant :

Le « Prix IRCCADE » comprend :

- une somme de 2000 euros
- ainsi que les frais d'inscription (au choix et sous réserve des conditions d'admission) à :
 - 1) une année de formation EPTHECC d'IRCCADE (1^{ère} année, 2^{ème} année, module de supervision, module de spécialité) ;
 - 2) 3 ateliers de formation continue d'IRCCADE.

Sur proposition du Président du Jury, un « Second Prix Irccade » pourra exceptionnellement être décerné à un travail non primé mais jugé unanimement d'une qualité remarquable. Celui-ci est doté de 500 euros.

Au cas où le niveau des recherches n'atteint pas le prérequis nécessaire à l'obtention du « Prix IRCCADE », le meilleur dossier reçoit le « Prix Encouragement d'IRCCADE ». Celui-ci est récompensé par la somme de 500 euros.

Mode de soumission :

Les dossiers doivent être envoyés en une version papier par la Poste au siège de l'association IRCCADE au 202 rue de Pessac, Bordeaux 33000 ET en une version PDF à l'adresse **prix.irccade@irccade.com** au plus tard le lundi 6 mai 2019 (le cachet de la poste et la date d'envoi internet faisant foi).

Chaque dossier est constitué de :

- une lettre adressée au Président du Jury dans laquelle le candidat doit présenter en 100 mots maximum l'intérêt de son travail.
- une fiche de présentation du travail (téléchargeable sur le site **irccade.com**) comprenant un résumé de 500 mots maximum.
- le travail de recherche : il n'y a pas de taille minimale ou maximale de la publication. Toutefois, le candidat est incité à présenter un texte n'excédant pas 5000 mots environ.
- un curriculum vitae de 500 mots au maximum qui présente l'itinéraire académique et professionnel du candidat.
- la fiche complétée de candidature (téléchargeable sur le site **irccade.com**).

Le Lauréat :

Le lauréat est désigné au 30 juillet 2019 (environ). Les résultats sont communiqués sur le site Internet **irccade.com**.

Remise du Prix :

Le « Prix IRCCADE » est attribué au cours de la Conférence ouverte aux professionnels de santé organisée par IRCCADE en octobre 2019.